

Centre Bellissen

Institut Médico-Educatif (IME)

Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD)

Etablissement d'Accueil Non Médicalisé - Foyer De Vie (EANM - FDV)

Etablissement d'Accueil Non Médicalisé - Accueil de Jour (EANM - AJ)

Etablissement d'Accueil Médicalisé - Foyer d'Accueil Médicalisé (EAM - FAM)

PROJET ASSOCIATIF 2024 - 2028



317 route de Montauban – 82290 MONTBETON

☎ 05.63.67.40.70 ✉ accueil@bellissen.org

🌐 www.bellissen.org

Le mot du Président

Renouvellement et continuité

La présentation d'un nouveau projet d'association appelait une expression de la part d'un Conseil d'Administration profondément renouvelé

Nous sommes une petite association, forte de son histoire et des services qu'elle propose aux personnes accueillies et à leurs familles.

Notre association n'est pas une fin en soi mais un outil au service d'une cause.

Nous travaillons, et sommes à ce titre financés, par délégation des autorités de tarification et de contrôle, en dernière analyse par ce que certains appellent l'Etat social, dans un esprit de Solidarité nationale.

En effet, nous existons à travers l'application de la politique de l'Etat et du Conseil Départemental mais entendons conserver, dans ce cadre, la plus grande marge d'initiative possible.

Cette politique, fondée sur les Lois de 30 juin 1975, a connu des évolutions profondes à la suite des lois 2002-2 et du 11 février 2005.

Cette dernière n'a pas encore produit tous ses effets. Elle est axée sur les questions des ressources des personnes vivant avec un handicap, de l'accessibilité universelle, de l'accès au savoir et à l'emploi.

Le secteur médico-social, auquel nous appartenons, est en définitive peu de choses dans cette ambition, mais on a besoin de lui avec des objectifs renouvelés qui ne nous surprennent pas, ni nous gênent. Il est attendu de lui des modalités d'intervention et d'accompagnement impliquant de plus en plus les usagers-résidents et les membres de leurs familles.

La politique nationale concernant spécialement les établissements est exprimée, à la suite du rapport de Denis Piveteau de 2014, par le Président de la République devant la Conférence Nationale du Handicap du 26 avril 2023, puis dans le plan national « 50 000 solutions » (circulaire du 7 décembre 2023) et tout récemment par les propositions issues d'une mission confiée à l'IGAS (lettre ministérielle du 21-02-2024, rapport 2024-017).

L'inclusion est un mot à la mode mais ce n'est pas un objectif nouveau : on l'appelait autrefois avec des mots qui ne faisaient pas forcément rêver, réadaptation, intégration, retour en milieu ordinaire. On doit de toutes façons aller beaucoup plus loin dans l'inclusion mais en affirmant clairement notre refus des dérives anti institutionnelles à la mode dans certains milieux mais que la politique de la France récuse formellement dans les textes que je viens de citer. Ainsi le nombre personnes accompagnées par les institutions médico-sociales continuent à augmenter, sous la pression des besoins (DREES mars 2024).

On ne peut pas accepter pour les personnes que nous accompagnons, un destin fait de solitude ou d'enfermement, les abandonnant à la loi de la jungle. Les institutions ont un devoir de protection selon les modalités les mieux adaptées. Les faits apportent un démenti permanent à ceux qui demandent leur fermeture : il y a une demande forte d'accompagnement, à laquelle nous n'avons pas toujours les moyens de répondre. Mais les modalités de cet accompagnement peuvent et doivent toujours être adaptées et améliorées, par le questionnement et l'évaluation des pratiques professionnelles notamment.

Ce projet d'association commence par, dans le rappel de notre histoire, l'image de la bienheureuse Marie Poussepin. Je veux lui associer Sœur Elizabeth et Sœur Catherine qui, chacune à sa manière, ont énormément œuvré à porter le Centre Bellissen dans la bonne direction, celle de la transformation et de l'adaptation, dans la prudence et la mesure.

Mais ce projet pose des questions fondamentales auxquels nous devons, y compris à court terme, apporter des éléments de réponse :

- Comment repenser, avec les personnes accueillies, les modalités d'hébergement et les formes d'habitat ?
- Comment soutenir l'école pour permettre au plus grand nombre d'enfants d'y trouver sa place ?
- Réfléchir à notre taille associative : est-elle adaptée aux besoins et contraintes d'une gestion moderne ?
- Quel doit être notre positionnement associatif dans la recomposition de l'offre portée par les politiques publiques départementales et régionales ?
- Comment répondre de manière adaptée au vieillissement des résidents ?
- Comment répondre avec efficacité aux besoins des personnes que nous accompagnons dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

C'est par des réponses concrètes à ces questions, dans le respect de ses valeurs et dans un processus d'évolution permanente, que le Centre Bellissen, sous l'autorité de son Conseil d'Administration et le pilotage de sa Direction, écrira, avec les professionnels, les résidents et leurs familles, de nouvelles pages de son histoire.

Pierre Gauthier
Président du CA

Préambule : Bilan du précédent projet associatif 2023-2027

1. Présentation de l'Association

1.1 Historique

1.2 Implantation géographique

1.3 Nos valeurs

1.4 L'Aumônerie

1.5 Nos missions

1.6 La gouvernance Associative

- L'Assemblée générale
- Le Conseil d'administration
- Le Bureau et la Présidence

2. Le contexte de notre action

2.1 Le contexte réglementaire

2.2 Profil des personnes accompagnées

2.3 Présentation de nos établissements et services

- Pôle enfance
- Pôle adulte

2.4 Les Partenariats et coopérations

3. Orientations et perspectives

Analyse et détermination des principales orientations stratégiques associatives

Bilan du projet précédent 2023-2027

Les administrateurs avaient décidé en 2023 de mettre à jour le projet associatif et de préciser ses engagements à moyens termes. Néanmoins, au regard de l'évolution des normes en matière de projet d'établissement, le Centre Bellissen a fait le choix en 2024 de retravailler sur le fond son projet associatif pour le rendre plus lisible et cohérent avec la réécriture des projets d'établissement. Le choix a d'ailleurs été fait de caler les dates et les orientations stratégiques sur celles du CPOM signé en 2024.

Ainsi, en s'appuyant sur le précédent écrit associatif, les administrateurs (qui se sont retrouvés lors de 3 groupes de travail) souhaitent réaffirmer leur volonté de penser et concevoir le parcours de la personne vivant avec un handicap dans l'ouverture, l'inclusion et l'autodétermination. Les établissements doivent être agiles et adapter leurs prestations et leur patrimoine aux besoins exprimés par les personnes.

Il reste primordial pour le Centre Bellissen de fonder l'accompagnement sur les capacités et potentiels d'évolution de la personne, en favorisant le dialogue avec les familles et représentants légaux. Il en est de même de l'adaptabilité du bâti à la nécessaire transformation de l'offre.

Enfin, au-delà de la volonté précédemment exprimée d'organiser les établissements en pôles, il est aujourd'hui évident que le Centre Bellissen souhaite transformer son offre de services et travailler à la formalisation et la mise en place de dispositifs intégrés tant pour le public enfants que pour les adultes. Les personnes qui seront admises au Centre Bellissen devront pouvoir évoluer entre toutes les prestations coordonnées de jour, ouvertes sur l'extérieur, l'hébergement sous toute ces formes (permanent, continu, séquentiel, de répit...) et l'accompagnement scolaire et thérapeutique, tant dans le milieu naturel qu'au sein de l'institution.

Ce nouveau projet associatif s'inscrit bien dans la continuité des précédents en ayant à l'esprit la nécessité de faire évoluer les pratiques professionnelles et le patrimoine pour les adapter aux besoins et attentes des personnes.

1. Présentation de l'Association

1.1 Historique

Le Centre Bellissen est une association loi 1901 créée le 22 septembre 1976 sans but lucratif pour une durée illimitée. Comme le mentionnent ses statuts, « ...l'association a pour but d'assurer l'éducation, les soins, la formation, le logement, l'entretien des enfants et des adultes en situation de handicap... ».

En outre, la gestion et l'administration de l'ensemble du Centre Bellissen sont assurées dans l'esprit du fondateur, le Marquis de Bellissen, qui prévoyait dès 1861, l'éducation des « filles pauvres » par la Congrégation des Sœurs de la Charité, Dominicaines de la Présentation de Tours, appelée à diriger le premier établissement de cet ensemble, un orphelinat. Cette collaboration reposera sur les valeurs exprimées par la fondatrice de la congrégation, la Bienheureuse Marie POUSSEPIN, proclamée apôtre social de la Charité en 1994.



Le Marquis de Bellissen (1779-1869)
Député du Tarn et Garonne (1822-1831)
En photo avec les plans du Centre Bellissen

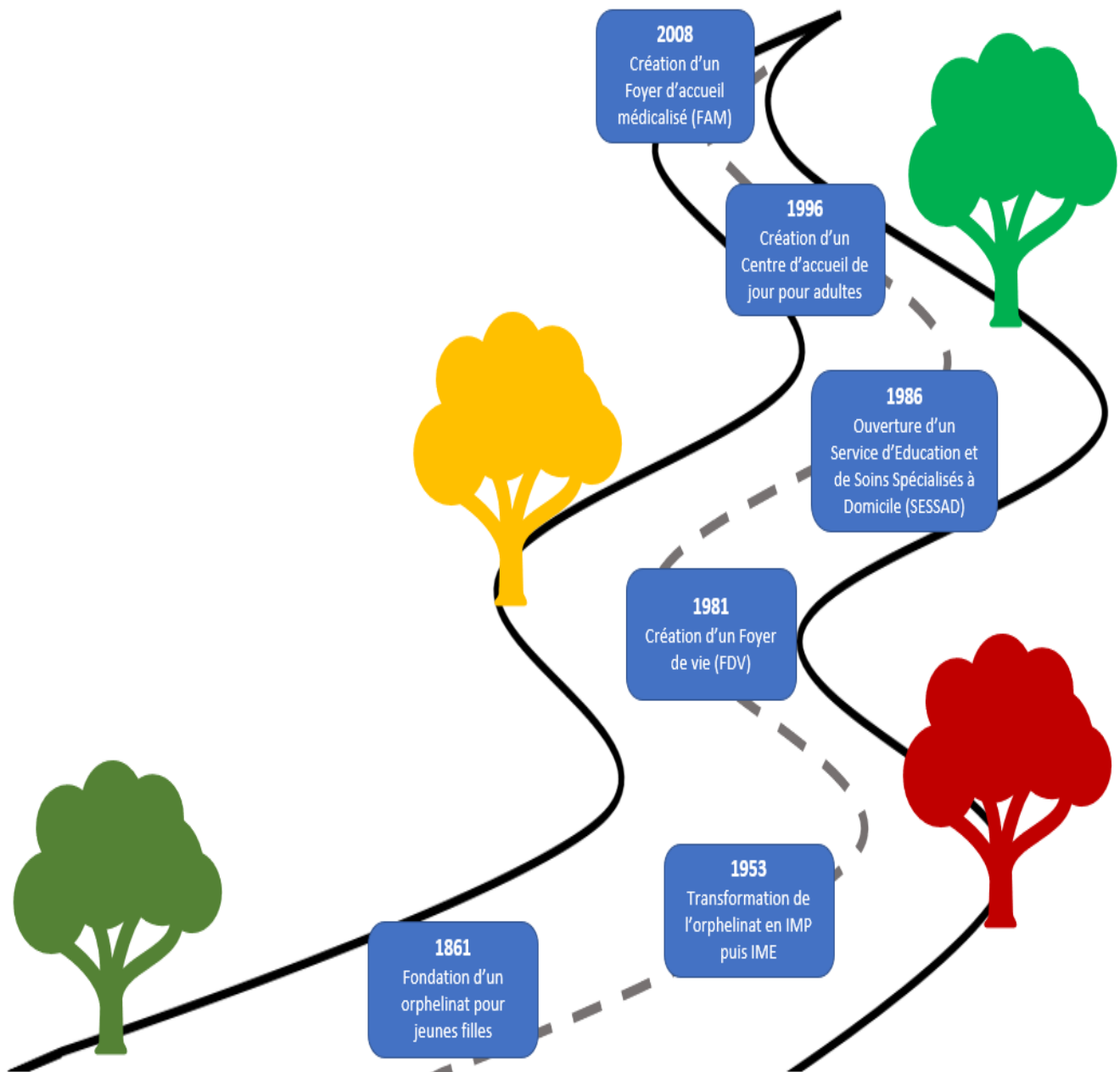


Marie Poussepin (1653-1744), Apôtre social de la
Charité, Fondatrice de la congrégation des sœurs
de la charité dominicaine

C'est en 1987 qu'une Direction laïque est mise en place pour assurer le développement du Centre Bellissen, en collaboration avec la Congrégation des dominicaines de la présentation de Tours et en lien avec l'Association Educative Dominicaine (AEDOM) appelée à succéder à la Congrégation. Le Centre Bellissen deviendra membre de l'AEDOM en 1990 afin d'initier, de former et de transmettre le charisme dominicain.

Depuis sa création, le Centre Bellissen n'a cessé de répondre aux besoins des personnes en diversifiant son offre d'accueil et d'accompagnement et compte en 2024, 5 établissements et services sociaux et médico-sociaux répartis en deux pôles :

- Enfants : un institut médico éducatif (I.M.E.), et un service d'éducation et de soins spécialisés à domicile (S.E.S.S.A.D.)
- Adultes : un foyer de vie (F.D.V.), un accueil de journée (A.J.), ainsi qu'un foyer d'accueil médicalisé (F.A.M.)



1.2 Implantation géographique



Le Centre Bellissen est implanté dans le Sud-Ouest de la France en région Occitanie, sur la commune de Montbeton.

A proximité immédiate de l'aire urbaine de Montauban, préfecture du Tarn et Garonne, membre de la communauté d'agglomération du Grand Montauban, Montbeton reste une commune rurale d'environ 4 300 habitants.

Le Centre Bellissen jouit d'un emplacement en cœur de ville, à proximité immédiate des commerces de premières nécessités et des services de droits communs offerts par la commune (maison de santé, pharmacie, bureau de poste, transport public...). Un tissu associatif très actif est également présent ainsi que des écoles, deux EHPAD et une structure de réinsertion sociale. Cette situation géographique privilégiée, favorise les projets d'inclusion sociale, de mixité des populations par l'ouverture vers l'extérieur, de mutualisations des actions avec les écoles et les établissements médico-sociaux notamment.

L'association, un des plus importants employeurs de la commune, est consciente de son rôle social, économique et environnemental et s'inscrit dans une dynamique d'intégration dans la commune, de préservation de son environnement et de bien-être au travail de ses salariés.

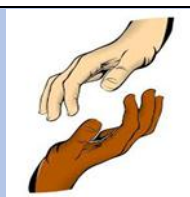


1.3 Nos Valeurs

En référence au charisme dominicain et à l'esprit de la bienheureuse Marie Poussepin, les principes inspirant le projet associatif du Centre Bellissen sont les suivants :

- « **Chercher et Servir la vérité** » en proposant aux résidents et au personnel par la rencontre et la confrontation, une authenticité personnelle ouverte aux réalités du monde et à un véritable sens critique,
- « **Dans un esprit de liberté responsable** » où les valeurs morales trouvent leur source dans la foi, l'espérance et la charité ; où les comportements et les engagements favorisent la formation intégrale, de la personne
- « **Dans un climat de miséricorde et de joie** » d'accueil de tous et de respect de chacun dans sa différence, de confiance dans le cœur et dans l'intelligence de l'homme, de bienveillance illustrée par une pédagogie de l'encouragement, avec une autorité au service de tous et proche de chacun, dans un esprit de simplicité et d'humilité.

De ces principes découlent les valeurs propres au Centre Bellissen qui doivent inspirer les projets d'établissement et les actions quotidiennes :



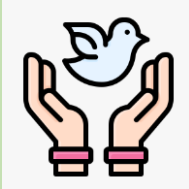
Le respect mutuel et la tolérance dans l'acceptation de tous, en accordant à l'autre la considération en raison de la valeur qu'on lui reconnaît et en acceptant la différence sans préjugé, avec empathie et confiance mutuelle.



La promotion de la bientraitance dans ce qu'elle implique de bienveillance dans l'intention des professionnels. Il s'agit d'aborder l'autre avec le souci de faire le bien pour lui. La bientraitance se décline également à travers la bienfaisance, soit l'obligation de ne pas faire de tort en maximisant les intérêts pour la personne. C'est enfin une culture qui doit inspirer les actions individuelles et les relations collectives au sein des établissements. Elle vise à promouvoir le bien-être de la personne en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. La

bientraitance s'inscrit dans une démarche collective pour identifier l'accompagnement le plus adapté pour l'usager, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins. La bientraitance est donc une manière d'être (une intention), de prévenir, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, à son écoute, réactive à ses besoins, respectueuse de ses choix et de ces refus, dans un environnement sécurisant et stimulant.

La bientraitance s'apprend, en se pratiquant quotidiennement !



La laïcité permet de garantir la liberté de croire ou de ne pas croire, tout en assurant que les valeurs républicaines comme l'égalité et la fraternité, telles que rappelées dans le préambule de la Constitution de 1946, soient respectées. Il s'agit de favoriser un cadre où chacun peut vivre sa foi ou son absence de foi sans crainte de discrimination ou de pression.

Promouvoir la laïcité, c'est encore encourager le dialogue entre les différentes cultures tout en préservant un espace commun de libre choix. Cela peut passer par l'éducation, la sensibilisation et des actions visant à renforcer la compréhension mutuelle et le respect des différences.

La promotion de la laïcité se traduit enfin dans l'universalité et l'inconditionnalité de nos accueils quels que soient les origines, les croyances, le milieu social...

Ces valeurs doivent être plus que jamais affirmées, afin de consolider le lien social et le sentiment d'adhésion au sein de l'association. Ces valeurs partagées donnent sens et guident nos actions dans le cadre d'un projet commun au service des personnes accueillies.

1.4 L'aumônerie

En référence à ses valeurs, inspirée du charisme dominicain, l'Association souhaite permettre aux personnes qui le souhaitent, d'apprendre et de prier au sein de l'aumônerie catholique. Animée par un frère Dominicain, assisté d'une équipe de bénévoles en pastorale, l'aumônerie offre aux personnes qui en font la demande (enfants, parents et résidents adultes) :

- 1 lieu fraternel de rencontre, d'éveil à la foi et de soutien spirituel,
- 1 lieu d'animation d'événements religieux, de cérémonies et de prières,

- 1 lieu d'accompagnement plus personnel permettant de préparer enfants et adultes à recevoir les sacrements.

1.5 Nos Missions

Par soucis de répondre aux besoins éminemment sociaux et médico-sociaux de notre territoire par une gestion désintéressée et solidaire, l'Association, forte d'une expérience de près de 50 ans, a la volonté de poursuivre une mission auprès des enfants et adultes vivant avec une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

Il s'agit en effet pour le Centre Bellissen, de préserver leur dignité et leur autonomie par un projet éducatif spécialisé et des soins adaptés, dans le respect d'un cadre théorique et éthique centré sur la personne. Nous proposons de nous appuyer sur l'autodétermination de la personne par un dispositif d'accompagnement permettant le développement de l'autonomie et du pouvoir d'agir sur son projet de vie, facilitant ainsi son inclusion.

Notre dispositif d'accompagnement est résolument ancré dans le respect des règles de bientraitance en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles et assuré par une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Il s'agit pour nous :

- de garantir un accueil bienveillant et sécurisant ainsi qu'un hébergement de qualité,
- d'assurer un accompagnement éducatif personnalisé et adapté,
- de délivrer les soins nécessaires au bien-être et à la bonne santé des personnes,
- d'éduquer et de former afin d'apprendre, de maintenir les acquis et de faciliter les orientations socio-professionnelles
- de co-construire les projets de vie avec les usagers et leurs familles, en apportant ressources et éclairages sur l'évolution des besoins et des parcours de vie,
- de faciliter l'inclusion sous toutes ses formes,
- d'animer et faciliter l'accès aux loisirs et à la culture,
- d'accompagner vers une participation citoyenne

1.6 Notre Gouvernance

L'Assemblée Générale

Lieu de débats autour de la politique générale de l'association, l'assemblée générale s'assure de la conformité des actions réalisées au regard du projet associatif. Elle valide les rapports annuels : moral, d'activité et financier. Elle élit et renouvelle les membres du Conseil d'administration. A ce titre elle se réunit au moins une fois par an voire plus à la demande de ses membres.

Le Conseil d'Administration

Lieu de conception et de mise en œuvre du projet associatif. Il élit les membres du bureau. C'est ce niveau de gouvernance qui étudie et valide les orientations stratégiques et budgétaires et la politique générale de l'association.

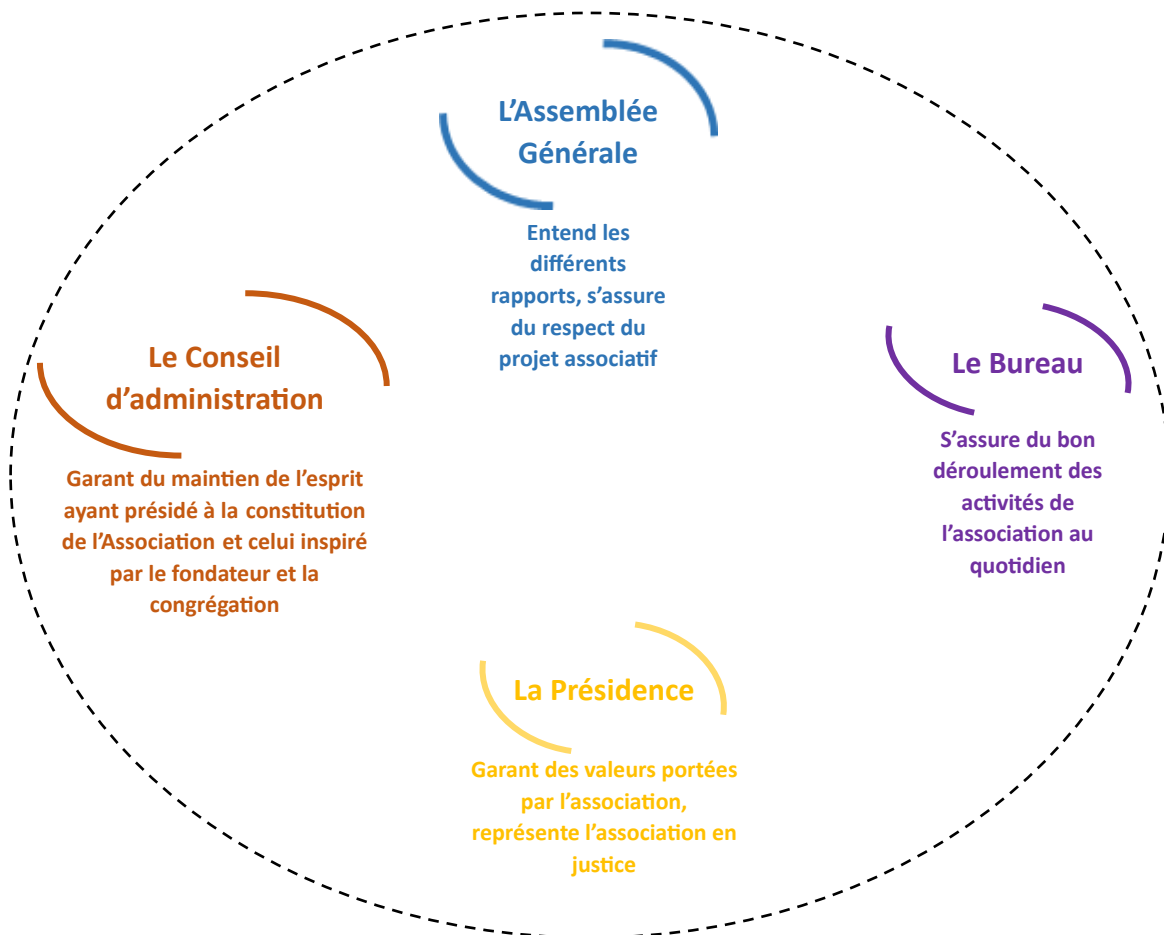
La Présidence et le bureau

Le bureau, constitué du Président et du Vice Président, du Trésorier et du Secrétaire, assure le suivi et le contrôle de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration.

La Présidence quant à elle, assure la représentation de l'association dans tous les actes de la vie civile, elle est garante des valeurs inscrites dans le projet associatif et de la bonne exécution des dispositions statutaires de l'association. Le Président veille également à la bonne exécution des décisions du bureau, du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

La Direction Générale

Recrutée par le Conseil d'administration qui lui donne délégation, la direction générale est chargée d'assurer la gestion, la diversification et la pérennité des établissements et services selon les dispositions de sa lettre de mission signée par la présidence.



2. Le contexte de notre action

2.1 Le contexte politique, législatif et réglementaire

Plusieurs textes fondateurs, venus modifier en profondeur le cadre d'intervention des associations sanitaires et sociales, deviennent progressivement pleinement effectifs :

La loi de 2002 porteuse d'avancées très significatives concernant le droit des usagers, modifient en profondeur l'accueil et l'accompagnement des personnes. L'Etat modernise et fixe de nouvelles règles relatives aux droits des personnes dans le cadre de la mise en œuvre des politiques sociales en s'articulant autour de quatre axes :

- ❖ le renforcement des droits des usagers ;
- ❖ l'élargissement des missions de l'action sociale ;
- ❖ une meilleure organisation et coordination entre les différents acteurs du domaine médicosocial et social ;
- ❖ une amélioration du processus de planification de l'offre.

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

La loi apporte des évolutions majeures dans quatre domaines : le droit à la compensation, la scolarité, l'emploi, l'accessibilité.

D'un point de vue organisationnel, la loi de 2005 consacre le principe d'un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées en créant la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Le Projet Régional de Santé (PRS Occitanie) trouvant notamment sa traduction dans **le schéma territorial de santé du Tarn et Garonne 2023-2028**, dont les défis prioritaires sont les suivants :

- Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé
- Accompagner pour être acteur de sa santé
- Renforcer l'accès pour tous à une prise en charge adaptée aux besoins de santé sur l'ensemble des territoires,

- Renforcer la coordination des acteurs pour assurer la continuité des prises en charge,
- Promouvoir et garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge et accompagnements,
- Soutenir l'attractivité des métiers de la santé.

Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) du Tarn et Garonne, dont les axes prioritaires dégagés sont les suivants :

- Axe 1 : L'accès et maintien des personnes atteintes de pathologies psychiques dans le logement
- Axe 2 : L'accès et maintien dans l'emploi ordinaire et adapté
- Axe 3 : Les besoins spécifiques de la personne dans les ESMS
- Axe 4 : La scolarisation des enfants atteints de troubles psychiques
- Axe 5 : L'accès aux espaces de socialisation dans la cité

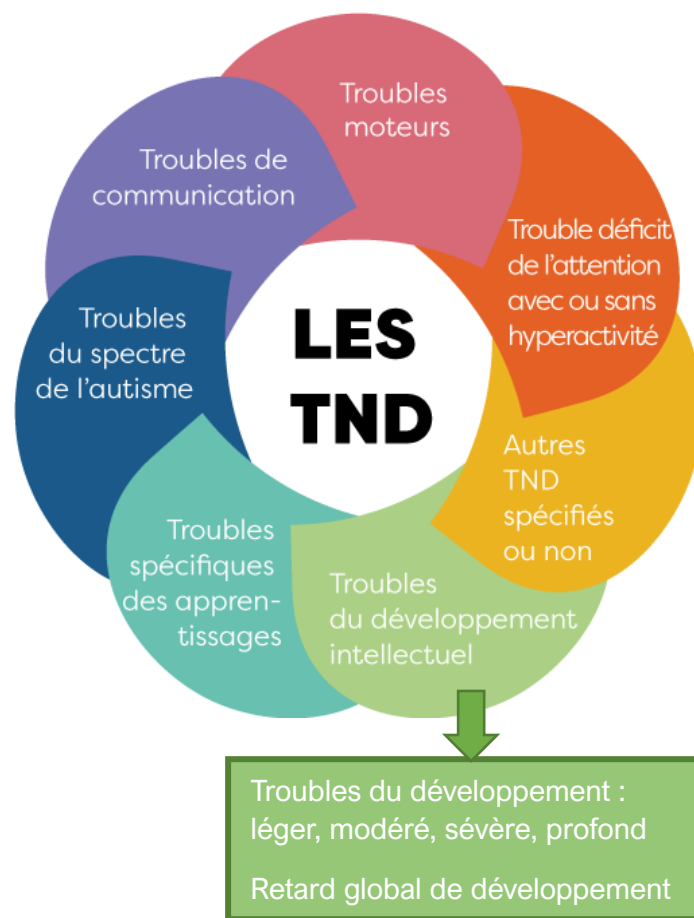
2.2 Le Profil des personnes accompagnées

Le Centre Bellissen accueille des personnes, enfants et adultes, présentant des troubles du neurodéveloppement et principalement de l'ordre de la déficience intellectuelle moyenne, sévère à profonde.

Un trouble du neurodéveloppement se caractérise par une perturbation du développement cognitif et/ou affectif qui entraîne un retentissement important sur le fonctionnement adaptatif scolaire, social et familial.

Il se manifeste par des difficultés concernant au moins un des domaines de développement suivants :

- la motricité globale
- la motricité fine
- le langage
- la socialisation
- la cognition



La déficience intellectuelle et le retard global de développement ont plusieurs causes :

- Facteurs génétiques et congénitaux,
- Facteurs ante ou périnataux,
- Atteintes cérébrales post-natales,
- Séquelles d'affections neurologiques,
- Déficits liés à l'évolution de psychoses infantiles et autres troubles sévères du psychisme de l'enfant,
- Carences éducatives, sociales ou affectives entraînant un retard majeur des acquisitions

2.3 La présentation des établissements et services

L'association Centre Bellissen gère 5 établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) répartis au sein de 2 pôles :

– Un pôle « Enfants »



Institut médico éducatif (IME)

de 55 places réparties en petits groupes pour des enfants à partir de 6 ans

Service d'éducation et de soins

spécialisés à domicile (SESSAD) de 28 mesures, pour des enfants de 0 à 18 ans

– Un pôle « Adultes »



Foyer de Vie (FDV) de 40 places

Accueil de journée (AJ) de 15 places

Pour des résidents à partir de 20 ans



Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de

20 places

pour des résidents à partir de 18 ans

Ces établissements sont installés sur le même site au 317 Route de Montauban 82290 MONTBETON. Le SESSAD quant à lui dispose de 2 sites à Montbeton et à Beaumont de Lomagne.

2.4 Les Partenariats et coopérations

Pour mener à bien ses diverses missions, le Centre Bellissen s'appuie sur un réseau de partenaires et déploie régulièrement des coopérations.

Dans un esprit d'ouverture, de complémentarité et de subsidiarité, des partenariats sont ainsi à l'œuvre pour améliorer quotidiennement l'accompagnement et le bien-être des usagers :

- Au niveau du soins, des kinésithérapeutes interviennent sur site et se mettent à disposition des personnes accueillies sur les différents établissements, la pharmacie de Montbeton prépare quotidiennement les médicaments des résidents, et conseille ces derniers lors de leur passage à la pharmacie,
- Au niveau démarches de droit commun, l'ensemble des services publics sont sollicités pour accompagner les usagers et/ou leur famille dans leurs diverses démarches,
- Au niveau des loisirs et de la culture, avec des partenariats avec des salles de spectacles, groupes de musique, bibliothèque-médiathèque,
- Au niveau professionnel, avec des terrains de stage et de formation professionnelle auprès d'entreprises locales pour les jeunes du SESSAD et de l'IME notamment,
- Au niveau médico-social, avec des visites régulières des ESMS du territoire pour familiariser les grands de l'IME avec le public adulte, pour faciliter des stages d'adultes en vue de réorientation, pour rencontrer des pairs d'autres structures, mais également le déploiement de projets communs et intergénérationnels avec les EHPAD de Montbeton notamment,
- Au niveau associatif avec la participation régulière à des manifestations et autres événements du territoire, l'inscription de nombreux jeunes et résidents aux GEM locaux, la sensibilisation et la participation des jeunes et résidents aux missions des restos du cœur, et l'accueil de bénéficiaires au Centre Bellissen...

L'association a la volonté de poursuivre la conclusion de nouveaux partenariats pour faciliter l'accès des personnes accueillies à leurs droits et leur ouvrir les portes de la cité, dans toutes ses composantes.

3. Orientations et perspectives

Analyse et principales orientations stratégiques

L'analyse stratégique de l'organisation a été réalisée selon la méthode **S.W.O.T.** (traduction française : forces, faiblesses, opportunités et menaces) qui a pour objectif d'obtenir une vision d'ensemble d'une situation actuelle, pour envisager l'avenir. L'analyse SWOT permet ainsi d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces qui entourent l'association et de définir les actions à mener afin de développer et pérenniser l'organisation.

Réalisée en 2024, l'analyse stratégique nous a permis d'identifier nos principales orientations pour les cinq années à venir, identifiées à travers les 5 domaines suivants :

- Gouvernance,
- Patrimoine,
- Financier
- Responsabilité Sociale et Environnementale
- Système d'information



